

**AUEG 20.06.2013**

**Impact du principe de précaution sur les décisions  
de justice en matière médicale**

**Charles CATTEAU**

**premier président honoraire de la cour d'appel de Grenoble**

# PLAN

Questionnement :

Y a-t-il un droit à un comportement de précaution pour les malades ?

Et corrélativement un devoir de précaution pour les professionnels de santé ?

## I - LES TEXTES

## II - LA JURISPRUDENCE

- Le principe, l'acte médical, acte curatif : les bases de la responsabilité médicale excluent l'application du principe de précaution ; les domaines sont différents,
- Les exceptions, les matières où le principe de précaution point :
  - ❑ Les ondes électromagnétiques
  - ❑ La responsabilité du fait des produits défectueux et la violation de l'obligation de vigilance et de suivi
  - ❑ La responsabilité pour violation du devoir d'information et la perte de chance

# I - LES TEXTES

Le principe de précaution n'a pas de valeur **constitutionnelle** :  
Conseil Constitutionnel 27.06.2001

## - Les Traités :

- Conférence internationale sur la protection de la mer du Nord 1987
- Déclaration de Rio sur l'environnement juin 1992
- Convention de Paris sur le milieu marin de l'Atlantique Nord-Est  
septembre 1992
- Traité de Maastricht 1992 article 130 R

## - Les Lois :

- Loi du 2.2.1995 sur le renforcement de la protection de l'environnement
- Article L110-1 du code de l'environnement et sa définition du principe de précaution en son II-1°
- Article L201-1 du code rural et de la pêche sur les dangers sanitaires pouvant affecter les animaux et les végétaux

**Qu'en déduire?**

# Déductions :

- Obligations imposées aux états ou aux autorités publiques
- Principe de droit public ou de droit international public appliqué en matière de droit public :
  - ❑ Conseil d'état 25.9.98 sur le maïs transgénique
  - ❑ Conseil d'état 9.4.93 pour le sang contaminé
  - ❑ Cour de justice de la République 17.7.98

## Question fondamentale:

- Peut-on introduire le principe de précaution en droit privé et notamment de la responsabilité médicale ?
- Y-a-t-il compatibilité ou incompatibilité ?

# II - LA JURISPRUDENCE

La jurisprudence applique-t-elle le principe de précaution ?

**3 domaines** pour lesquels on peut s'interroger :

**1- les ondes électromagnétiques des antennes – relais :**

Problème de la compétence :

Juridictions administratives ou juridictions judiciaires ?

La question de fond reste en suspens.

## 2- La responsabilité du fait des produits défectueux

Des avancées du principe de précaution ?

- Le Distilbène et la gestion du risque
  - Obligation de vigilance
  - Obligation de surveillance de l'efficacité du produit
  
- La vaccination anti-hépatite B et la sclérose en plaques
  - Preuve scientifique ou présomptions?
  - Si admission des présomptions va-t-on jusqu'au principe de précaution?

### **3- Le devoir d'information et la perte de chance subséquente**

- Article R4127-5 du code de la santé publique
- Article L1111-2 du même code :  
information sur les risques graves normalement  
prévisibles

L'état de la jurisprudence impose de répondre non  
à la question de l'application du principe de précaution

**Conclusion**